

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2021

---

PORANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 22

présenté par  
M. Pichereau

-----

### ARTICLE 31

À l'alinéa 4, après la référence :

« L. 181-2 »,

insérer la référence :

« et au 4° du II de l'article L. 181-3 ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.